

NOTE CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES DES EMPLOYÉS DE XXXXX

La présente note relative à la protection des données des employés (la « note ») décrit quelles sont les données personnelles vous concernant que nous, XXXXX Plastic Ltd. ainsi que toutes ses filiales, y compris Curver, Jardin et d'autres marques (« XXXXX », « nous »), détenons et comment nous les recueillons et les utilisons, tant pendant la période de votre emploi qu'après votre départ. Cette note s'applique aux employés actuels et anciens, aux travailleurs, aux sous-traitants, aux intérimaires d'agence, aux consultants, aux stagiaires, aux bénévoles et aux directeurs (désignés collectivement comme « Employés » ou « vous »).

La loi sur la protection des données nous impose de vous communiquer les informations de la présente note. Il est essentiel que vous lisiez cette note attentivement, ainsi que d'autres informations que nous pouvons vous transmettre à des périodes régulières concernant la façon dont nous collectons et utilisons vos données personnelles. Vous devez également lire notre politique de protection des données qui explique nos obligations quant aux données personnelles et de quelle façon nous les conservons en toute sécurité.

La présente note ne constitue pas une partie de votre contrat de travail ou d'un autre contrat pour fournir un service, ni ne vous octroie des droits contractuels, et nous pouvons la mettre à jour et la modifier à tout moment.

1 QUI EST LE CONTRÔLEUR ?

XXXXX.

XXXXX est le « contrôleur » dans le cadre de la loi sur la protection des données. Ce qui signifie que nous sommes responsables de décider de quelle façon nous détenons et utilisons vos données personnelles.

Notre responsable de la protection des données est MyEDPO (privacy@XXXXX.com). En tant que responsable de la protection des données, il incombe à MyEDPO de nous informer et de nous conseiller concernant nos obligations en matière de protection des données et de nous permettre de surveiller notre conformité relative à ces obligations. Conjointement avec votre responsable RH local, il agit également comme votre premier point de contact dans le cas où vous auriez des questions ou des préoccupations concernant la protection des données.